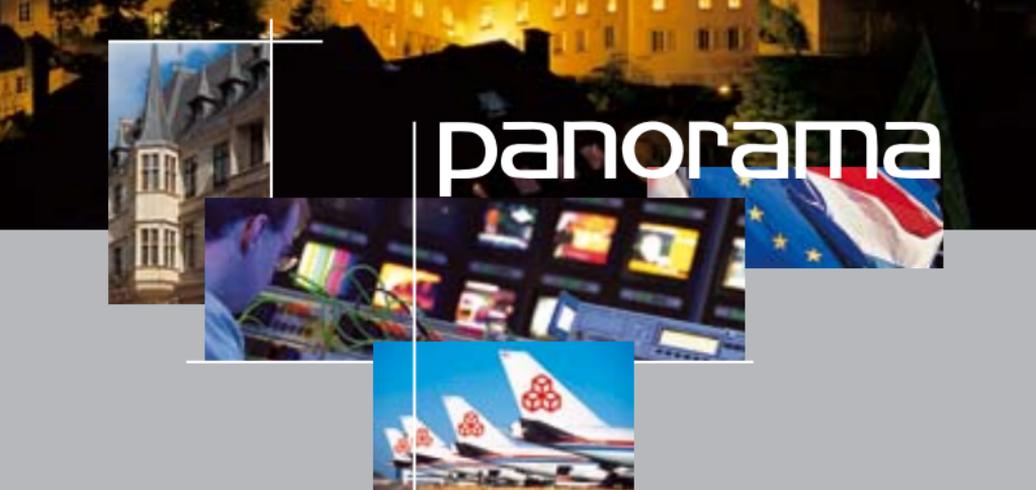


Grand-Duché de Luxembourg



panorama



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse

Sommaire

histoire

- Histoire du Luxembourg et de son développement économique 3

nature

- Une diversité et un patrimoine méconnus 13

politique

- La vie politique au Luxembourg 19

économie

- Une économie ouverte, performante et dynamique 25

finances

- Luxembourg, place financière 31

communication

- Mediaport Luxembourg, centre audiovisuel et de la communication 35

population

- La population dans l'économie luxembourgeoise 39

carrefour

- Luxembourg, carrefour international 43

coopération

- La coopération au développement 47

culture

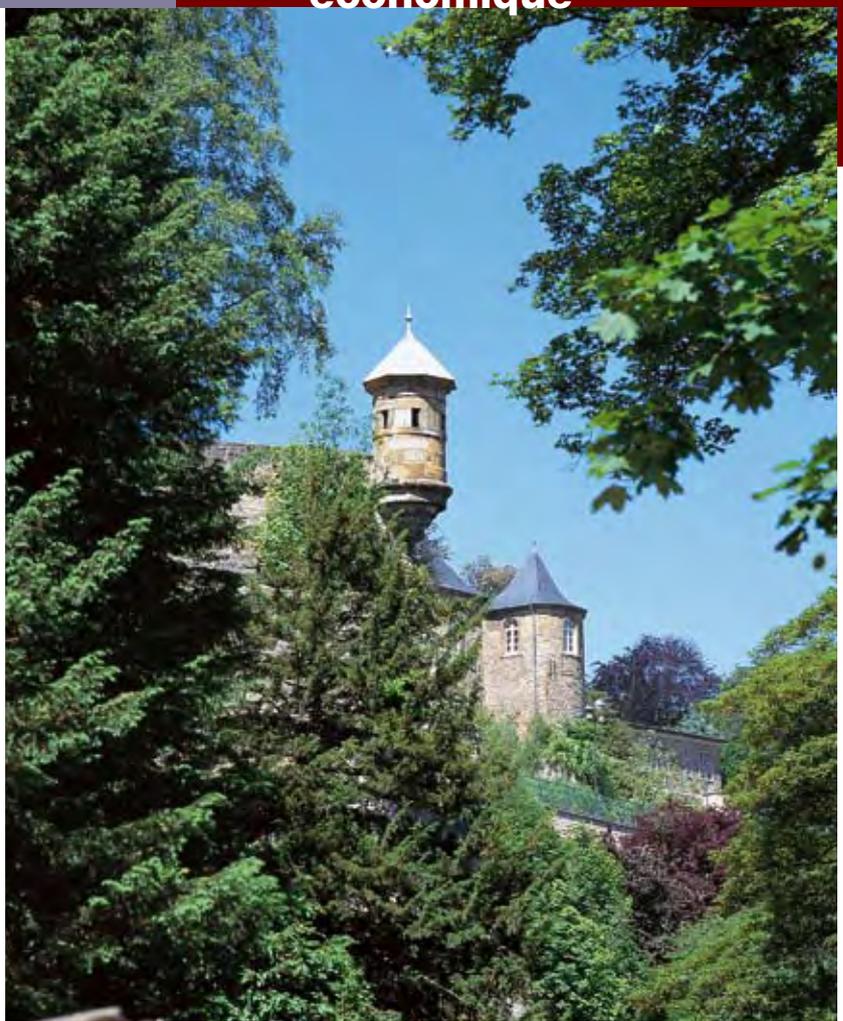
- La culture, source d'identité 49

adresses

- Adresses utiles 53

histoire

**Histoire du
Luxembourg et de
son développement
économique**



ORIGINES DU TERRITOIRE

L'histoire du Luxembourg remonte à l'an 963 lorsque le comte ardennais Sigefroi, fondateur de la maison de Luxembourg, acquiert le promontoire rocheux du Bock, territoire situé au cœur de l'actuelle capitale. À cet endroit, il fait construire sur les vestiges d'un fortin romain appelé Lucilinburhuc un château autour duquel se développe la ville-forteresse.

DYNASTIES ET CONVOITISES

Le domaine est convoité pour sa position stratégique et la maison de Luxembourg est appelée à de hautes destinées. Elle donnera quatre empereurs à l'Empire germanique, quatre rois à la Bohême, un roi à la Hongrie et de nombreux princes électeurs. En 1437, à défaut d'héritier, le duché de Luxembourg entre dans une longue période de souverainetés étrangères, issues notamment de la dynastie des Habsbourg, qui perdurera jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Surnommée « Gibraltar du Nord », la forteresse de Luxembourg est l'enjeu de luttes sanglantes et incessantes entre les Bourguignons, les Espagnols, les Autrichiens, les Prussiens et les Français. Province des Pays-Bas espagnols, conquis par Louis XIV, puis département des Forêts français en 1795, le territoire est assiégé et ravagé, démembré et restructuré une vingtaine de fois en l'espace de quatre siècles.

CRÉATION D'UN ÉTAT

Le Luxembourg, élevé au rang de Grand-Duché en 1815 lors du congrès de Vienne, accède à l'indépendance en 1839 (traité de Londres). Amputé de son « quartier » belge, il prend sa forme territoriale actuelle. Le règne de Guillaume I^{er} d'Orange-Nassau (1815-1840) marque le début d'une nouvelle époque : la prise de conscience de l'identité nationale et le développement du régime démocratique conduisent progressivement à une indépendance plus marquée en politique extérieure. En 1867, à Londres, le Grand-Duché acquiert, sous la garantie collective des grandes puissances européennes, le statut d'État perpétuellement neutre et désarmé.



L'UNION ÉCONOMIQUE

Doté de frontières définitives et convaincu de la nécessaire intégration économique à des marchés plus vastes, le pays s'engage dans la confédération économique du Zollverein dès 1842. Les relations commerciales s'avèrent être très bénéfiques pour le Grand-Duché de Guillaume II, qui s'empresse de reconduire le traité d'union douanière en 1846.

ÉMERGENCE D'UNE FORCE INDUSTRIELLE

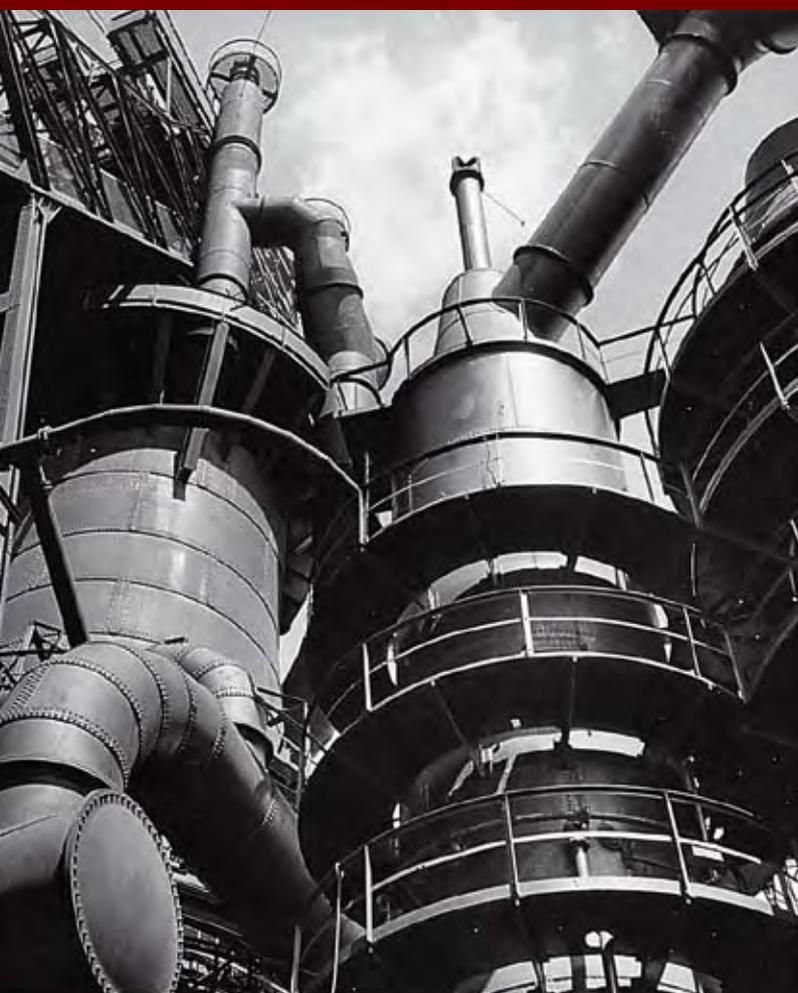
Dans les années 1840, on découvre un vaste gisement de minerai de fer qui s'étend du nord de la Lorraine au sud du Luxembourg. La ville d'Esch-sur-Alzette devient le berceau du bassin industriel du Grand-Duché. Dès les années 1870, le Luxembourg s'insère dans un puissant complexe sidérurgique formé par le triangle frontalier Sarre-Lorraine-Luxembourg. Au Luxembourg, dans ce qu'on appelle la région de la « minette », l'essor est tel qu'à la veille de la Première Guerre mondiale, cette région est, proportionnellement à sa taille, le premier producteur sidérurgique mondial. L'ARBED (Aciéries réunies de Burbach, Eich et Dudelange), fondée en 1911, contrôle déjà 31% de la production en 1913.

LE TOURNANT DE LA GUERRE

Dès 1918, le gouvernement luxembourgeois renonce au Zollverein. Pendant les années difficiles, il se tourne vers la France, en vain, puis vers la Belgique, avec laquelle il conclut en 1921 une convention d'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL). La dépression économique de l'immédiat après-guerre est suivie d'une période de prospérité.

LES FLUX MIGRATOIRES DE LA POPULATION

Avant l'essor de la sidérurgie, le Luxembourg était un pays pauvre et rural, marqué par une forte vague d'émigration qui entraîne de nombreux Luxembourgeois vers la France ou les États-Unis.



L'industrialisation change cependant les structures démographiques et sociales du pays. Les paysans du nord du pays quittent leurs terres et viennent travailler dans les mines et les usines du sud du pays. Mais cette main-d'œuvre n'est pas suffisante. Débute alors une immigration massive provenant dans un premier temps d'Allemagne (1868-1939), puis d'Italie (1892-1970). Entre 1908 et 1913, Italiens et Allemands représentent presque 60% de l'effectif des ouvriers des industries sidérurgique et minière.

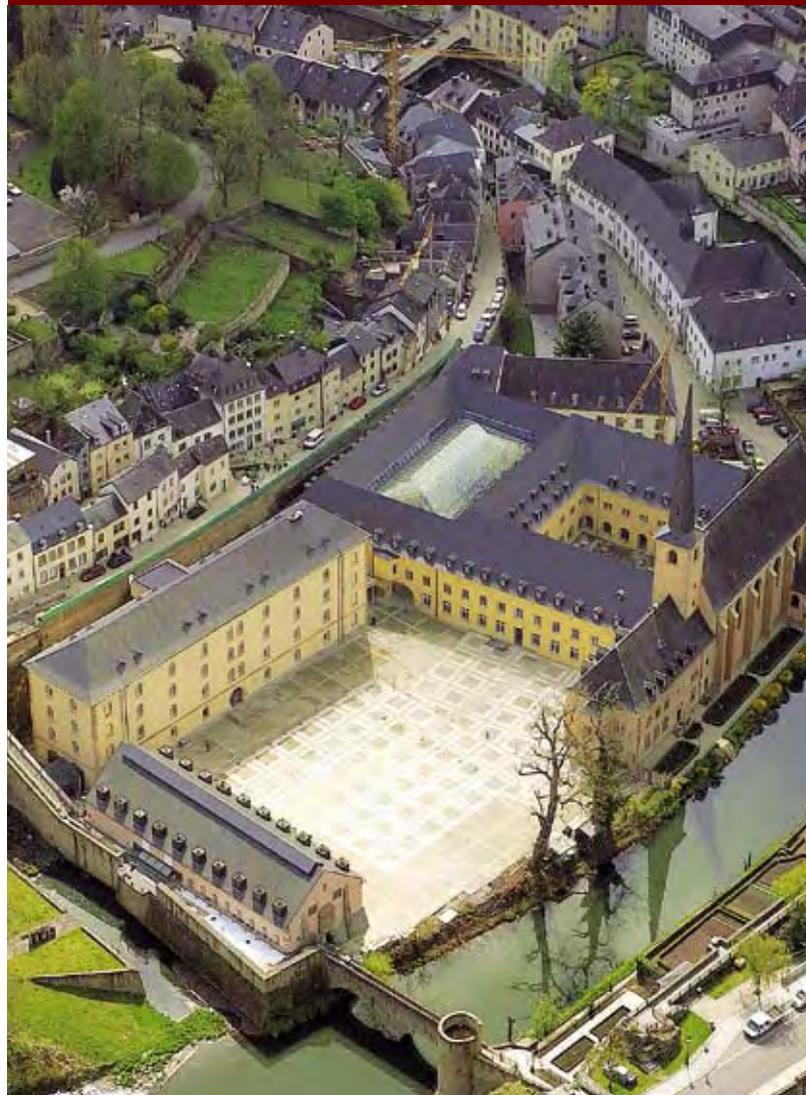
L'ENTRE-DEUX-GUERRES

À partir de 1930, la crise économique mondiale frappe le monde du travail de plein fouet : deux tiers des ouvriers étrangers perdent leur travail. La production industrielle augmente en dents de scie, malgré la répartition de la production définie par l'Entente internationale de l'acier en 1926.

ÉVOLUTION SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Le non-respect de la neutralité du Grand-Duché dès le début de la Seconde Guerre mondiale constitue une profonde blessure de guerre, qui met en évidence l'inefficacité de ce statut déjà bafoué en 1914. Au sortir de la guerre, le Luxembourg de la Grande-Duchesse Charlotte ressent un besoin de renouveau moral, économique et politique. Parmi les priorités de la politique étrangère, traditionnellement soucieuse de la sécurité du pays, les besoins de développer la collaboration internationale et de s'intégrer dans de grands marchés se font plus pressants. Le 26 juin 1945, le Luxembourg signe la charte de San Francisco et devient membre fondateur de l'Organisation des Nations unies.

La Constitution est révisée en 1948 et annule la neutralité de la nation inscrite à l'article premier. Un an plus tard, le Luxembourg adhère à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).



LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Le Luxembourg devient membre fondateur de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA, 1951, traité de Paris), de la Communauté économique européenne (CEE, 1957, traités de Rome) et de la Communauté de l'énergie atomique (Euratom, 1957). En 1952, la ville de Luxembourg devient le siège provisoire de la CECA. Lorsqu'en 1965, les exécutifs de ces institutions fusionnent, la ville de Luxembourg forme aux côtés de Bruxelles et de Strasbourg le troisième pôle de la Communauté européenne.

La CECA est à la base d'une nouvelle étape de croissance de la sidérurgie luxembourgeoise. Le marché commun ouvre de nouveaux débouchés à l'ensemble des branches économiques et favorise à nouveau l'immigration pour satisfaire l'expansion économique.

LA SECONDE MOITIÉ DU XX^e SIÈCLE

En 1964, le Grand-Duc Jean succède à sa mère, la Grande-Duchesse Charlotte. Les années 1950 et 1960 marquent une progression sensible de la production d'acier, qui atteint 6 millions de tonnes au début des années 1970. Mais, dès les années 1970, suite à la crise de la sidérurgie sur le plan européen et mondial, un important effort de restructuration de cette industrie est mis en œuvre. Au prix d'une solidarité nationale exemplaire, cet effort fera tomber progressivement la part de cette industrie dans le produit intérieur brut (PIB) à moins de 5 % (1990). La création de la Conférence tripartite en 1977 facilite les négociations entre le gouvernement, les syndicats et le patronat pour venir à bout des effets de la crise. C'est l'essor de la place financière, portée par un cadre légal favorable, et l'émergence de nouvelles activités de services qui transformeront profondément la structure de l'économie du Luxembourg à la fin du XX^e siècle.



nature
**Une diversité
et un patrimoine
méconnus**



Le Grand-Duché, malgré sa petite taille, est caractérisé par une diversité paysagère et écologique remarquable, due notamment aux particularités de son sous-sol géologique. D'un point de vue géologique, il y a lieu de distinguer quatre régions : l'Oesling, le Guttland, le Bassin minier et la vallée de la Moselle. Chacune de ces régions porte les marques indéniables des interactions millénaires entre l'homme et la nature, résultant en une mosaïque paysagère composée de forêts, pâtures, terres arables, vergers et agglomérations plus ou moins développées.

Alors que l'Oesling se distingue principalement par sa couverture forestière et ses vallées encastrées, la Moselle est clairement marquée par une activité viticole millénaire. Le Bassin minier – longtemps artisan principal de l'essor industriel du pays – est aujourd'hui largement dominé par des agglomérations urbaines et industrielles, alors que les mines à ciel ouvert abandonnées témoignent d'un retour en force de la nature.

Le Guttland se distingue principalement par les formations rocheuses spectaculaires du grès de Luxembourg, dont les plus beaux exemples se retrouvent au sein même de la ville de Luxembourg ainsi que dans le Müllerthal, aussi appelé Petite Suisse luxembourgeoise.

La diversité biologique du Luxembourg est tout aussi surprenante. Ainsi, quelque 1 300 espèces de plantes vasculaires ont été recensées sur le territoire national – un nombre comparable à celui de pays aussi grands que les Pays-Bas ou la Grande-Bretagne. Par ailleurs, certaines espèces et populations d'espèces rencontrées sur le territoire national, telles que la pie-grièche grise, la cigogne noire ou le grand rhinolophe, une espèce de chauve-souris, sont présentes en grand nombre dans la Grande Région.



La protection de cette diversité est assurée en partie par un réseau national de zones protégées ainsi que par le réseau Natura 2000, composé de zones de protection désignées dans le cadre de la mise en œuvre de directives européennes en matière de protection de la nature. En tout, ces zones protégées couvrent environ 20 % du territoire national.

Un des grands défis du Luxembourg consistera à préserver ce riche patrimoine naturel menacé par l'évolution économique et démographique des prochaines années. L'adhésion du Luxembourg à l'initiative Countdown 2010, visant à enrayer la perte de la diversité biologique d'ici à 2010, témoigne de l'engagement pris par le gouvernement pour concilier les aspirations économiques du pays avec la préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel.

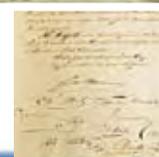


politique

La vie politique au Luxembourg



Le 12 septembre 1944, le Grand-Duché de Luxembourg a été occupé par les troupes allemandes. Cette occupation a duré jusqu'au 10 septembre 1945, lorsque les troupes alliées ont libéré le pays. Pendant cette période, le Grand-Duché a été administré par un régime militaire allemand. Le 10 septembre 1945, le Grand-Duché a été libéré et a retrouvé son indépendance. Le 12 septembre 1944 est donc une date importante dans l'histoire du Luxembourg.



PRESIDENCE
DU
GOUVERNEMENT
MINISTRE D'ETAT



Le Grand-Duché de Luxembourg est une démocratie représentative sous la forme d'une monarchie constitutionnelle, dont la couronne est héréditaire dans la famille de Nassau.

Comme dans toute démocratie parlementaire, la séparation des pouvoirs est souple au Luxembourg, puisqu'il existe de nombreux liens entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Seul le pouvoir judiciaire demeure totalement indépendant.

Le Grand-Duc forme avec le gouvernement et ses membres responsables l'organe constitutif du pouvoir exécutif. Un troisième organe, le Conseil d'État, composé de 21 conseillers, agit comme organe consultatif dans la procédure législative.

La Constitution donne au Grand-Duc la liberté de choisir ses ministres. Dans la pratique, il désigne le Premier ministre en respectant le résultat des élections législatives. Le Premier ministre propose ensuite sa liste de ministres, qui sont nommés par le Grand-Duc.

À côté du pouvoir exécutif exercé conjointement avec le gouvernement, la Constitution réserve au Grand-Duc le pouvoir de sanctionner et de promulguer les lois votées par la Chambre des députés.

Le pouvoir législatif repose sur l'action conjointe de la Chambre des députés, du gouvernement et du Conseil d'État. Dans le système unicaméral luxembourgeois, le Conseil d'État exerce l'influence modératrice d'une seconde assemblée législative. En effet, pour tout projet de loi émanant du gouvernement ou toute proposition de loi émanant de la Chambre des députés, l'avis du Conseil d'État est obligatoirement requis.



Constitution
du
Grand-Duché de Luxembourg
1848.

Les chambres professionnelles et le Conseil économique et social agissent également comme organes consultatifs. Les chambres professionnelles ont pour mission essentielle de sauvegarder et de défendre les intérêts des groupes professionnels qu'elles représentent. Leur avis doit être requis pour tous les projets de loi et projets de règlement grand-ducal.

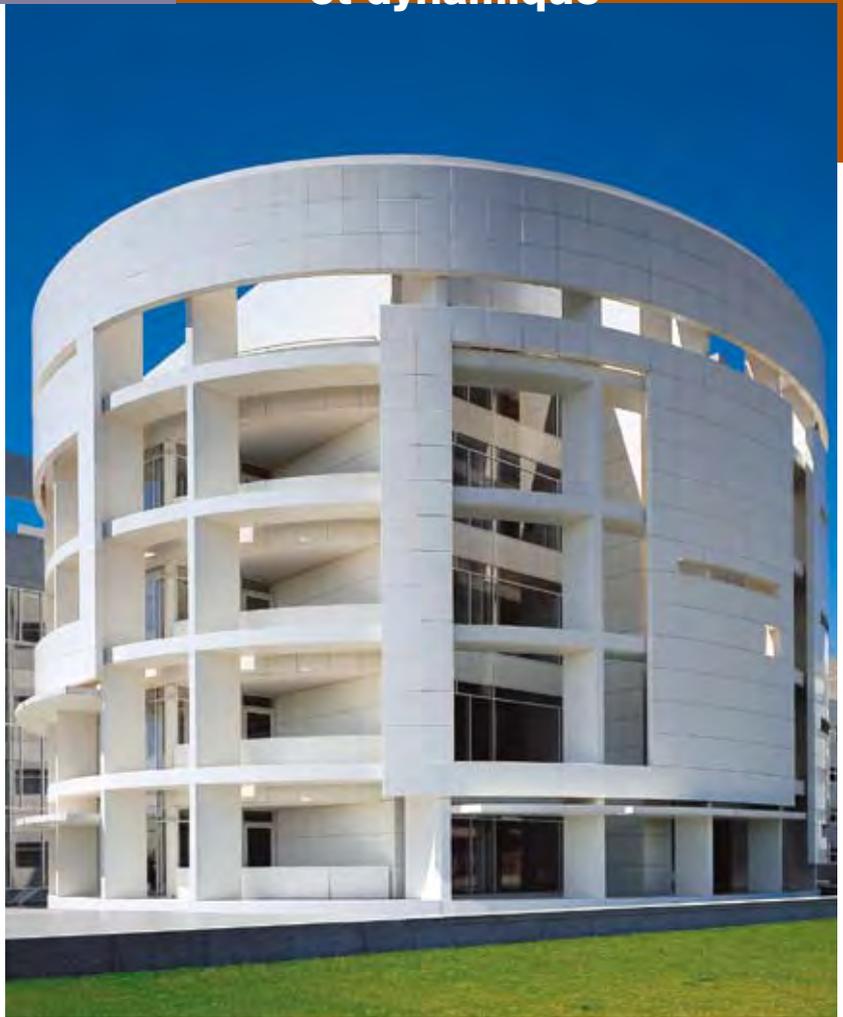
Le Conseil économique et social est chargé d'étudier les problèmes économiques, financiers et sociaux touchant soit plusieurs secteurs économiques, soit l'ensemble de l'économie nationale. Il peut être saisi par le gouvernement ou agir de sa propre initiative.

Le régime de la monarchie constitutionnelle sied parfaitement à un pays où consensus social et dialogue sont les maîtres-mots. Cette stabilité est d'ailleurs illustrée par le fait que les changements de gouvernement se font sans heurts : en général, deux des trois principaux partis politiques (Parti chrétien-social, Parti ouvrier socialiste luxembourgeois et Parti démocratique) ont pris part, par le passé, à des coalitions gouvernementales à la suite d'élections législatives ayant lieu tous les cinq ans.



Économie

Une économie ouverte,
performante
et dynamique



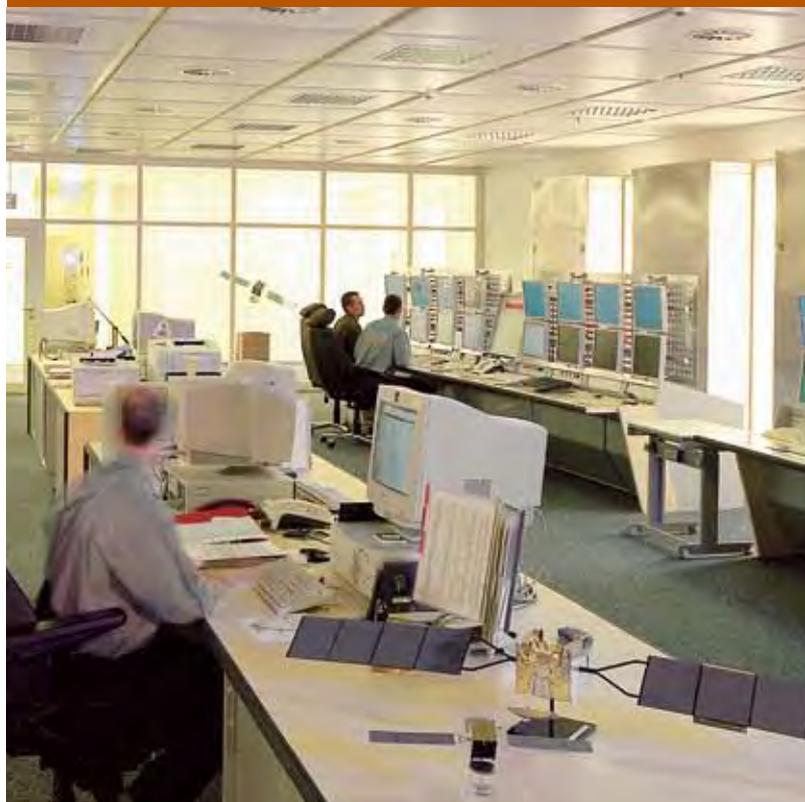
Le Grand-Duché a réalisé, pendant la deuxième moitié du XX^e siècle, une des meilleures performances économiques en Europe : croissance soutenue, stabilité des prix, taux de chômage faible et augmentation régulière de l'emploi ainsi qu'un excédent appréciable des échanges avec l'étranger. Les finances publiques sont en bonne santé et le solde de la balance des paiements est positif.

Le Luxembourg doit sa richesse à la découverte du minerai de fer dans le sud du pays. Ainsi s'est constituée progressivement une puissante industrie sidérurgique. La société sidérurgique ARBED est connue dans le monde entier pour ses produits de qualité. En 2001, l'ARBED fusionne avec deux autres groupes sidérurgiques, Aceralia et Usinor, pour devenir Arcelor, leader dans la production mondiale de l'acier. Cette position a été renforcée grâce à la constitution du groupe Arcelor Mittal en 2006.

Soucieux de diversifier la structure économique du pays, le gouvernement a mené dès les années 1960 une politique active de développement et de diversification économiques. Aujourd'hui, les résultats de cette politique sont bien visibles. À l'industrie lourde classique sont venues s'ajouter des entreprises modernes appartenant aux branches d'activité les plus variées et utilisant des techniques de pointe.

L'action contre le monolithisme industriel luxembourgeois repose sur cinq orientations majeures :

- la coopération économique européenne ;
- la politique volontariste de diversification économique mettant en œuvre des moyens propices à l'investissement ;
- le développement d'une place financière internationale ;



- la mise en place d'activités de services à fort potentiel, notamment dans le domaine des télécommunications ainsi que des nouvelles technologies d'information et de communication ;
- la recherche-développement.

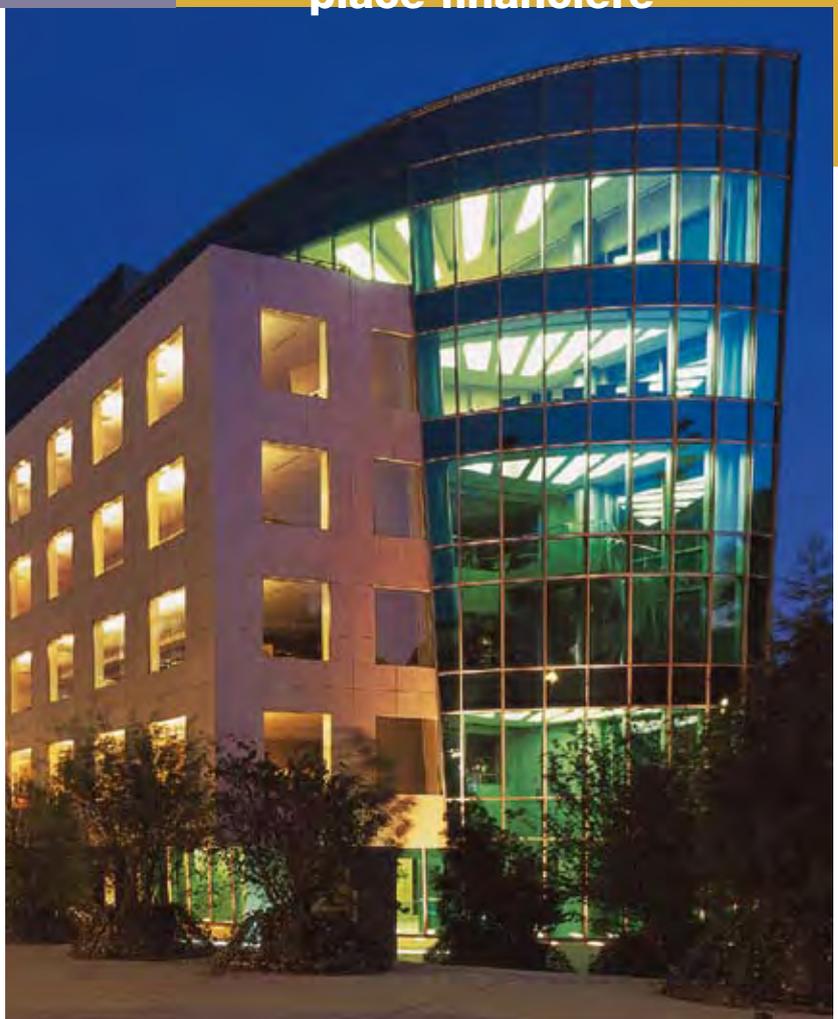
Les faibles dimensions du marché luxembourgeois expliquent pourquoi le commerce extérieur est un élément essentiel de la vie économique du pays. L'industrie exporte plus de 80 % de sa production. Environ 85 % de ces exportations sont destinés aux pays de l'Union européenne.

Étant donné sa situation géographique centrale au sein de l'Union européenne, sa main-d'œuvre qualifiée d'une grande conscience professionnelle, ainsi que l'ouverture aux investissements et aux capitaux étrangers, le Luxembourg a toujours constitué un site intéressant pour l'implantation et l'expansion de nombreuses entreprises étrangères.

Le Luxembourg se caractérise également par un climat politique et social calme et serein, propice au développement économique. Ce que l'on appelle communément le « modèle luxembourgeois » repose sur un dialogue institutionnalisé et continu entre les trois acteurs des relations sociales : le gouvernement, le patronat et les syndicats. Le Luxembourg est fier du degré élevé de paix sociale, rendu possible grâce à ce dialogue permanent, à la modération et à l'engagement de tous les acteurs, ainsi qu'à sa législation sociale avancée, basée sur les principes de responsabilité et de solidarité.



finances
Luxembourg,
place financière



**BOULEVARD
ROYAL**



Premier centre européen de fonds d'investissement, premier centre européen de la réassurance, premier centre de banque privée de l'Union européenne, huitième centre financier au niveau mondial : la place financière constitue aujourd'hui le pilier principal de l'économie luxembourgeoise.

Spécialisée dans un premier temps dans les eurocrédits, la place financière s'est tournée ensuite vers la gestion privée et, à partir des années 1980, vers les fonds d'investissement. Elle peut s'appuyer sur une grande stabilité politique et sociale ainsi que sur un cadre légal et réglementaire à la pointe du progrès, peaufiné en permanence et inspiré par un dialogue régulier entre le gouvernement, le législateur et le secteur privé. C'est ainsi qu'au cours des dernières années, des cadres réglementaires spécifiques ont été créés pour les fonds alternatifs, les véhicules d'investissement en capital à risque, les lettres de gage et les banques spécialisées dans l'émission de tels titres, les fonds d'investissement spécialisés, les fonds de pension internationaux, les véhicules de titrisation et les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF), à savoir des véhicules spécifiques pour la gestion des patrimoines privés des personnes physiques.

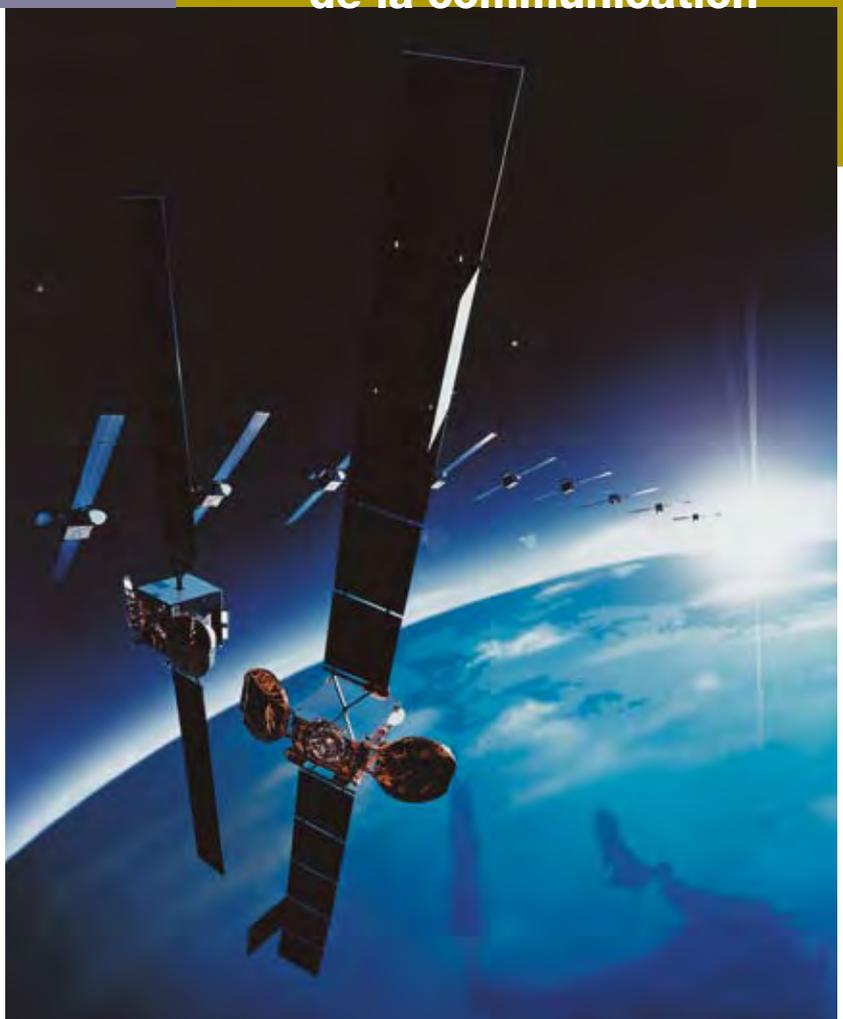
Le cadre législatif et réglementaire moderne ainsi que l'ouverture du Luxembourg sur le monde ont attiré des banques et des compagnies d'assurance, des promoteurs de fonds d'investissement et des prestataires de services spécialisés venant des quatre coins du monde.

Bien réglementée par une autorité de surveillance compétente et proactive, la place a développé une forte culture de protection de l'investisseur. Ses équipes de spécialistes multiculturels et plurilingues ont une longue tradition d'expertise financière et une connaissance approfondie des besoins d'une clientèle internationale.



communication

**Mediaport Luxembourg,
centre audiovisuel et
de la communication**



Le Luxembourg joue également un rôle particulier sur la scène médiatique en Europe : plurilingue et situé à la croisée des cultures francophone et germanophone, le Grand-Duché héberge deux géants de la communication audiovisuelle, RTL Group, télé- et radio-diffuseur européen, ainsi que la Société européenne des satellites (SES), opératrice des satellites Astra.

Autour de ces deux grands piliers de la communication audiovisuelle, de nombreuses petites et moyennes entreprises (PME), actives dans les domaines convergents du multimédia et des télécommunications, se sont établies au Luxembourg. À côté des PME, des multinationales telles qu'Amazon ont implanté leur siège au Grand-Duché ces dernières années. Toutes ces sociétés constituent un tissu de compétences prometteur pour le développement économique futur.

Le gouvernement luxembourgeois mène une politique active de développement des services audiovisuels et de la communication, appuyé en cela par le potentiel offert par le mouvement de libéralisation du marché des télécommunications en Europe et le progrès technologique.

Comme expression de cette politique proactive, le Luxembourg a adopté au début des années 1990 plusieurs schémas d'accompagnement public destinés à encourager le développement de la production audiovisuelle.



population

La population
dans l'économie
luxembourgeoise



Le Grand-Duché compte aujourd'hui une population de plus de 476 000 personnes, qui a rapidement augmenté au cours des années à la suite d'une croissance économique favorable, d'un solde naturel positif et croissant et d'une forte immigration.

Le marché de l'emploi luxembourgeois se distingue par un taux d'emploi élevé, une forte présence de travailleurs étrangers ainsi qu'un taux de chômage relativement faible.

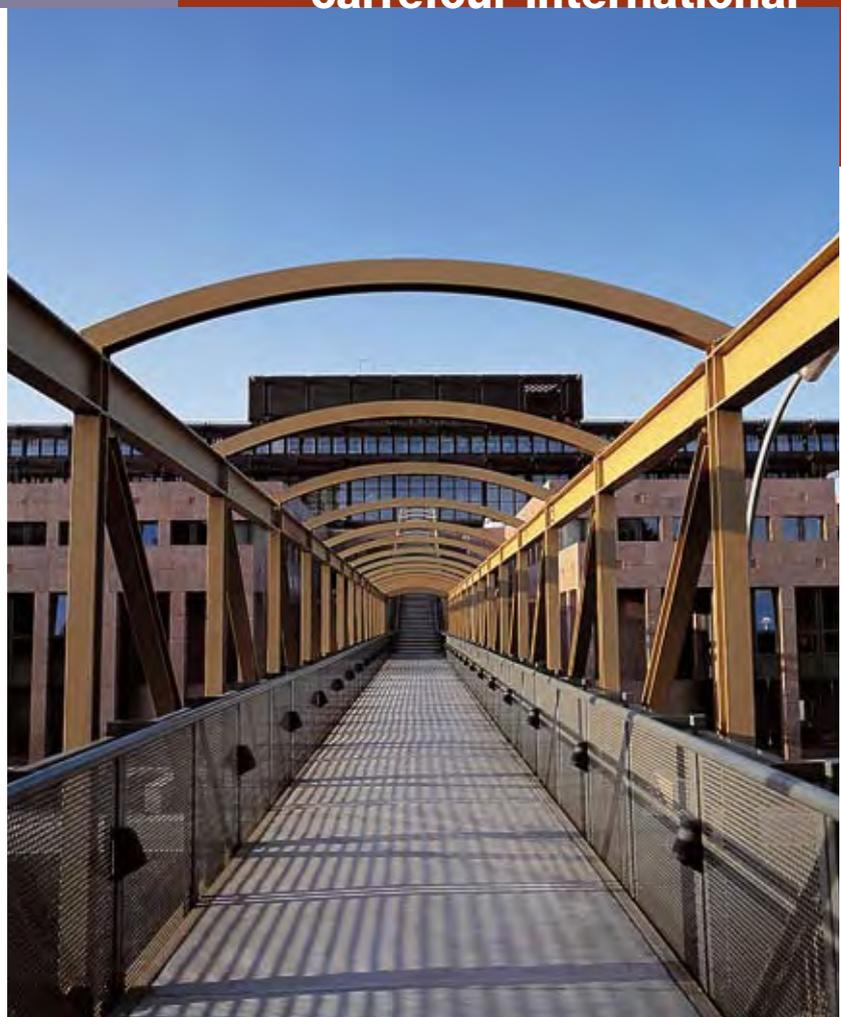
La part des non-Luxembourgeois dans la population totale dépasse 41 %. La main-d'œuvre étrangère est composée de résidents, principalement des ressortissants de l'Union européenne, ainsi que de frontaliers, qui représentent une part de la population active en augmentation constante.

Résidents étrangers et travailleurs frontaliers constituent aujourd'hui environ 69 % de la main-d'œuvre sur le territoire du Grand-Duché et leur répartition dans les secteurs de l'activité économique n'est pas toujours uniforme. Les principales communautés présentes depuis plusieurs générations sont les Portugais, les Français, les Italiens, les Belges et les Allemands.



carrefour

Luxembourg,
carrefour international



Le Luxembourg est un lieu de travail privilégié des institutions de l'Union européenne. Ce fut la capitale du Grand-Duché qui, en 1952, accueillit la première des institutions européennes, la Haute Autorité de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier).

Aujourd'hui, Luxembourg-Ville demeure une des capitales de l'Europe grâce au maintien et à l'implantation d'institutions communautaires situées notamment au plateau de Kirchberg, telles que la Cour de justice, la Banque européenne d'investissement, le secrétariat général du Parlement européen, la Cour des comptes européenne, l'Office statistique, l'Office des publications officielles et de nombreux services de la Commission européenne.

Dans ce quartier se trouve également le Centre européen de conférences, vaste complexe doté d'une infrastructure technique complète permettant le déroulement optimal du Conseil des ministres européens, de conférences, séminaires ou réunions internationales.

Par sa situation géographique, l'exiguïté de son territoire et les impératifs économiques et politiques qui s'en dégagent, le Luxembourg est un pays où toutes les influences se croisent.

Le rôle d'un pays comme le Luxembourg dans la communauté des peuples européens consiste d'abord à apporter une dimension, une optique et un ordre de grandeur particuliers à la multiplicité des points de vue qui doivent se conforter dans une communauté de nations. La voix du Luxembourg sera celle de la compréhension des différents points de vue, de la conciliation, de la défense du droit et des traités; sur le plan européen, celle de la solidarité et de la coopération dans un esprit communautaire.



Du point de vue économique, la structure et la situation du Grand-Duché doivent tendre logiquement vers la collaboration avec d'autres États. C'est ainsi que depuis le recouvrement de son indépendance et tout au long de son histoire, la politique étrangère du Luxembourg a été dominée par le double souci de la sécurité et de son intégration dans un ensemble économique plus vaste.

coopération

La coopération au développement



Face aux disparités matérielles dans le monde, le gouvernement luxembourgeois estime qu'il convient de renforcer sa politique de coopération au développement. Il encourage les pays en développement à consolider la démocratie, à assurer le respect des droits de l'Homme et l'État de droit, à promouvoir la bonne gouvernance et la justice sociale.

Sur le plan international, il agit en faveur d'une meilleure prise en compte des intérêts des pays en développement lors de la mise au point des politiques stratégiques économiques, financières, commerciales et agricoles au niveau des organisations internationales et régionales, qu'il s'agisse de l'Union européenne, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale ou de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Les activités réalisées par le biais du Fonds de coopération au développement représentent la mœlle épinière de la coopération luxembourgeoise. Ces activités se caractérisent par des engagements à long terme dans des projets et programmes pluriannuels garantissant un meilleur impact en termes de développement durable dans les pays cibles de la coopération luxembourgeoise.

culture

La culture,
source d'identité



Une population composée de plus d'un tiers de non-Luxembourgeois, proportion dépassant 50 % dans la capitale ; un système linguistique basé sur l'utilisation simultanée de trois langues, le luxembourgeois, le français et l'allemand ; une situation géographique situant le Luxembourg à moins d'une demi-heure de route de la France, de la Belgique ou de l'Allemagne : telles sont les caractéristiques qui ont permis au Grand-Duché de Luxembourg de devenir une terre de rencontre, d'échange et de dialogue.

Luxembourg devient en 1995 ville européenne de la culture, succédant à Lisbonne. Depuis lors, d'importants efforts ont été poursuivis autour de trois axes principaux, à savoir l'aide à la création artistique, la préservation et la valorisation du patrimoine ainsi que la mise en chantier d'importants projets d'infrastructures culturelles destinées à devenir les outils d'une action efficace et cohérente.

En 2007, Luxembourg a été à nouveau, avec la Grande Région, une des capitales européennes de la culture. Elle a eu pour vocation de promouvoir la mobilité et les échanges en tous genres : traverser les frontières physiques, psychologiques, artistiques et émotionnelles.

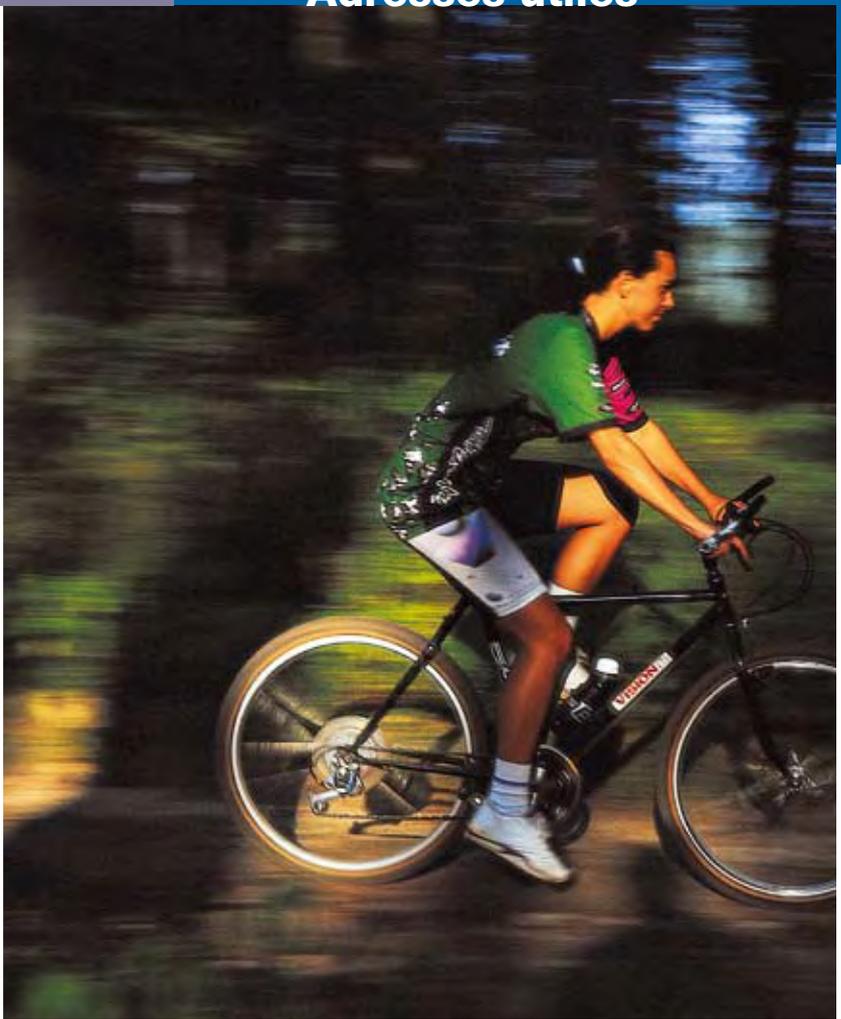
Le Luxembourg propose en outre une diversité de rendez-vous culturels marquants. Au-delà du Festival international Echternach, festival de musique classique de renommée internationale, le Grand-Duché propose d'autres grands rendez-vous culturels annuels, comme les concerts du château de Bourglinster ou le Festival européen de théâtre en plein air et de musique de Wiltz. Les orchestres de musique classique, tels que l'Orchestre philharmonique du Luxembourg ou encore les Solistes européens de Luxembourg, sont des ambassadeurs culturels de renommée internationale.



Les productions théâtrales en trois langues sont assurées par les théâtres luxembourgeois. Elles associent régulièrement des artistes luxembourgeois à des professionnels étrangers invités en résidence.

addresses

Adresses utiles



Service information et presse**du gouvernement**

33, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-82181
Fax : (+352) 47 02 85
E-mail : info@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu

**Ministère de l'Économie et du
Commerce extérieur**

19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-84145
Fax : (+352) 46 04 48
E-mail : info@eco.public.lu
www.eco.public.lu

Statec**(Service central de la statistique
et des études économiques)**

13, rue Érasme
Centre administratif Pierre Werner
L-1468 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-84333
Fax : (+352) 46 42 89
E-mail : info@statec.etat.lu
www.statec.public.lu

**Ministère des Classes moyennes,
du Tourisme et du Logement**

6, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-84715
Fax : (+352) 247-84740
E-mail : info@mcm.public.lu
www.mcm.public.lu

Chambre de commerce

7, rue Alcide de Gasperi
L-1615 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 39 39-1
Fax : (+352) 43 83 26
E-mail : chamcom@cc.lu
www.cc.lu

Chambre des métiers

2, Circuit de la Foire internationale
L-1347 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 67 67-1
Fax : (+352) 42 67 87
E-mail : contact@cdm.lu
www.cdm.lu

FEDIL**(Fédération des industriels
luxembourgeois)**

7, rue Alcide de Gasperi
L-1615 Luxembourg
Tél. : (+352) 43 53 66-1
Fax : (+352) 43 23 28
E-mail : fedil@fedil.lu
www.fedil.lu

ABBL**(Association des banques
et banquiers, Luxembourg)**

59, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : (+352) 46 36 60-1
Fax : (+352) 46 09 21
E-mail : mail@abbl.lu
www.abbl.lu

Office national du tourisme (Accueil)

Gare centrale
Place de la Gare
L-1616 Luxembourg
Tél. : (+352) 48 11 99
E-mail : info@visitluxembourg.lu
www.ont.lu

SNCI**(Société nationale de crédit
et d'investissement)**

7, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg
Tél. : (+352) 46 19 71-1
Fax : (+352) 46 19 79
E-mail : snci@snci.lu
www.snci.lu

Impressum

Editeur : Service information et presse du gouvernement
luxembourgeois, Département édition

Mise en page : M&V CONCEPT

Impression : ???

Crédits photographiques

Photothèque SIP

Archives photographiques de l'Arbed

Banque centrale du Luxembourg

Banque de Luxembourg

Banque et caisse d'épargne de l'État

Bizart

Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain

Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster

Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A.

Digital Vision Photographic Arts

Goodyear S.A.

Imedia

Yves Kortum

Luxair

Luxembourg City Tourist Office

Christian Mosar : *Balls*, de l'exposition
« Sous les ponts, le long de la rivière » d'Ilona Németh

Musée d'histoire de la Ville de Luxembourg

Musée national d'histoire et d'art

Musée national d'histoire naturelle

Office national du tourisme

Christophe Olinger

Jérôme Peiffer/SIP

Photothèque de la Ville de Luxembourg

RTL Group

Samsa

Marcel Schmitz

SES (Société européenne des satellites)

Christof Weber

Frank Weber

Tom Weisgerber

Avec l'aimable autorisation de l'Associazione Italiana Amici
di Raoul Follereau et Fondation luxembourgeoise Raoul Follereau

Avril 2008

ISBN : 978-2-87999-058-3

